

Histoire et civilisation du monde byzantin

M. Gilbert DAGRON, membre de l'Institut
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), professeur

1. Cours : *Fonctions économiques des villes byzantines (VII^e-XII^e siècles)*

La période envisagée se situe entre deux coupures depuis longtemps reconnues par les historiens. Au VII^e siècle, les invasions slaves et la conquête arabe amputent définitivement l'Empire oriental de la moitié de ses territoires, provoquent une longue crise démographique et modifient profondément les structures de l'économie ; beaucoup de villes disparaissent, l'écart se creuse entre des cités ruralisées et une capitale affaiblie qui reste néanmoins le centre d'un État militarisé. Au XII^e siècle — en tout cas en 1204, lorsque les Croisés prennent Constantinople —, c'est ce pouvoir central fortifié par la crise précédente qui se délite puis s'effondre dans un contexte bien différent, celui d'une expansion économique qui profite surtout aux marchands de l'Occident, mais dont les villes byzantines tirent elles aussi profit.

Les historiens se sont le plus souvent contentés de poser les questions que leur suggérait ce double constat. La rupture fut-elle totale, au VII^e siècle, ou une relative continuité, sinon de l'histoire des villes, au moins des éléments de la civilisation urbaine (monnaie, droit...) explique-t-elle le renouveau des IX^e-X^e siècles ? Quel fut le rôle de l'État, de sa législation, de ses armées et de sa fiscalité dans le maintien d'un système monétaire et la renaissance d'un réseau urbain ? Après l'incontestable essor économique du XI^e siècle, faut-il chercher l'amorce d'un déclin dans les années 1070-1080, qui virent l'instabilité dynastique menacer la stabilité politique, les Turcs envahir l'Asie Mineure et la monnaie se dévaluer de façon catastrophique ? Les privilèges concédés alors aux marchands de Venise, Gênes et Pise pénalisèrent-ils le commerce byzantin ou eurent-ils au contraire un effet stimulant jusqu'au dépeçage de 1204 ?

Naguère, l'historiographie marxiste durcissait la périodisation traditionnelle pour présenter l'époque « mésobyzantine » comme une nécessaire transition entre le mode de production esclavagiste et le féodalisme. C'est dans cette pers-

pective que prenaient leur sens les notions un peu grossières de rupture ou continuité et l'évaluation du rôle retardateur ou « structurant » de l'État dans l'économie urbaine. De ce débat un peu vieilli il reste quelque chose dans les essais plus récents de certains historiens influencés directement ou indirectement par la lecture de Karl Polanyi. Ils contestent la primauté de l'économique sur le social et relativisent l'importance d'un commerce qui, à Byzance et pour le monde prémoderne, dépasse rarement le niveau régional, mais insistent sur la régulation par l'État des échanges plus lointains et de la monnaie d'or. Cette orientation a le mérite de rappeler quelques vérités d'évidence : que l'économie fonctionne à plusieurs niveaux différents d'organisation, et qu'il nous faut relativiser l'opposition entre ville et campagne. Les chiffres de la population urbaine devraient d'ailleurs suffire à remettre en cause la définition de la ville que véhiculent la rhétorique antique ou le modèle médiéval de la commune où se dissolvent les liens d'une féodalité essentiellement rurale.

La seconde partie du cours a porté sur les « métiers », leur organisation, le statut social et le poids politique des artisans-commerçants. *Le Livre de l'éparque*, récemment édité et bien daté de 911/912, a servi naturellement de point de départ, une fois reconnues l'importance et les limites de cet unique témoignage : il s'agit d'un règlement préfectoral hâtivement codifié et promulgué par l'empereur, qui manque de cohérence interne et ne cite qu'une partie des métiers sur lesquels l'éparque exerce un contrôle. Cette tutelle de l'autorité préfectorale ne signifie nullement que les corporations constantinopolitaines, après avoir eu la forme « romaine » qu'on leur connaît au VI^e siècle, réapparaissent comme des rouages du dirigisme étatique. Même si la documentation fait défaut, il est plus normal de supposer que les associations professionnelles n'ont jamais cessé d'exister dans l'Orient byzantin et qu'elles ont toujours eu, à des degrés divers selon les époques et selon la nature des sources qui en parlent, le double caractère de communautés d'intérêts et d'un système de contrôle économique et fiscal.

En ne tenant compte que des artisans-commerçants inscrits au titre d'un métier, le *Livre de l'éparque* ne donne pas une idée exacte de toutes les catégories sociales qui participent au mouvement de l'économie urbaine. Les esclaves — ce fut l'un des thèmes favoris de l'historiographie marxiste — sont nombreux dans les *ergastèria* de Constantinople et sans doute des autres villes. Encore faut-il remarquer qu'on les trouve à tous les niveaux : celui du travail manuel, celui de la compétence technique et celui de la gestion du capital investi, lorsqu'ils sont placés à la tête d'un atelier ou lancés dans l'aventure commerciale par un « puissant » auquel ils servent de prête-noms. Une étude de cas montre l'importance de la fortune aristocratique et ecclésiastique dans l'économie urbaine ; elle permet aussi de mieux comprendre le fonctionnement des *oikoi*, réseaux parallèles qui permettent de commercialiser en toute liberté, au moins régionalement, une partie (ce qu'on appelle imprudemment les « surplus ») de la production agricole et artisanale des grands domaines. À travers les archives de l'Athos, on voit notamment l'implantation à Thessalonique de boutiques appartenant à

quelques monastères dans ce qu'on appelle les « cours » (*aulai*) d'immeubles d'habitation, selon un dispositif architectural propre à l'Europe orientale.

De nombreux textes nous renseignent sur la fiscalité rurale, ses pratiques et son évolution ; mais nous connaissons beaucoup moins bien les charges qui pesaient sur les *ergastèria* et les marchés régionaux. De plus, notre goût des distinctions tranchées sépare ce qui, dans la réalité, se confondait souvent : le loyer à payer au propriétaire du local de production ou du lieu de vente, l'impôt immobilier de base que l'État concédait souvent à des églises ou à des institutions charitables, la taxe *ad valorem* sur les transactions, les droits d'accès au marché et les sportules diverses payées aux différentes catégories d'employés préfectoraux. Quelques notices sur des *ergastèria* de Constantinople, publiées par N. Oikonomidès en 1972 et datées par lui de 959, montrent le fonctionnement d'un système dans lequel l'impôt n'est en somme qu'un revenu parmi d'autres, à destination variable, payé plus souvent par l'exploitant que par le propriétaire.

Enfin, plusieurs séances ont été consacrées aux « métiers de manieurs d'argent » si bien étudiés, pour Rome, dans le récent livre de Jean Andreau. Deux chapitres du *Livre de l'épargne* leur sont consacrés, qui donnent l'impression d'un rétrécissement de la vie économique. Les *argyropratai* y sont présentés comme de simples orfèvres fabriquant, expertisant et achetant pour les revendre des objets en matières précieuses ; le principal souci de l'autorité préfectorale semble être d'empêcher les exportations d'or et d'argent, d'identifier les voleurs et de prévenir le recel. Quant aux *trapézitai*, ils nous sont dépeints comme de modestes changeurs installés à leur « table » pour faire la monnaie et dont on attend seulement qu'ils soient honnêtes et opèrent à des emplacements fixes. Mais d'autres sources (juridiques, canoniques, hagiographiques) montrent que bien des orfèvres sont également changeurs et qu'ils exercent en même temps des activités « bancaires » : dépôt, prêt à intérêts, prêt sur gages, peut-être « crédit d'enchères » et en tout cas prêt à très court terme sur les marchés.

L'inventaire des textes a été l'occasion de noter en général l'importance des opérations de crédit, et de montrer plus particulièrement comment les pièces d'orfèvrerie et les tissus ou tentures de soie décrits dans les inventaires ou les testaments sont à Byzance des valeurs négociables presque au même titre que la monnaie. Ils sont un élément de la fortune, et leur thésaurisation a pour corollaire une possible revente. Voilà sans doute pourquoi l'orfèvre, en Orient, peut cacher un banquier, et pourquoi les autorités administratives exercent un contrôle sur la production et la vente des soieries.

2. Séminaire : *Études sur le « Livre des cérémonies » (suite)*

Ont été poursuivies en séminaire les recherches sur le *Livre des cérémonies* de Constantin Porphyrogénète (X^e siècle), particulièrement des chapitres du second

Livre qui ont trait aux insignes et vêtements impériaux (II, 40-41), au *silention* tenu à la Magnaure pour l'ouverture du Carême (I, 27 ; II, 10), au récit des audiences accordées aux ambassades étrangères soit à la Magnaure, soit au Chrysotriklinos (II, 15), enfin, aux deux textes relatifs à la promotion d'un patriarche par l'empereur (II, 14 ; II, 38).

L'étude de détail, qu'il n'est pas possible de résumer ici, a permis de préciser, grâce à de constantes comparaisons avec les documents figurés et notamment avec les monnaies, le sens de nombreux termes techniques (travail de la soie, teinture pourpre), l'agencement de certaines machineries ou de certains meubles « merveilleux » conçus pour frapper d'admiration les étrangers (trône de Salomon, arbre d'or aux oiseaux chanteurs, armoire aux cinq tours), la forme de certains insignes (sceptres, verges de Moïse, étendards, croix processionnelles), l'usage de certaines pièces d'habillement (*lôros*, *thôrakion*, *kontomanikia*), la nature des motifs brodés ou cousus sur les vêtements d'apparat de l'empereur et des dignitaires ainsi que sur les plus célèbres tentures du Palais (lions blancs, griffons, aigles, paons faisant la roue).

Le commentaire général a porté sur trois points principaux.

1) D'abord sur les symboles de la toute-puissance et leur rapport avec les reliques. Comme nous l'avons vu l'année précédente à propos des couronnes, c'est le Palais qui détient et conserve dans ses différents sanctuaires les insignes impériaux, ces gages de pouvoir, ces *pignora imperii* dont il faut préserver et entretenir la sacralité. Le chapitre II, 40, en dresse l'inventaire à l'occasion d'une restauration que l'on peut dater de 945/946. Dans la chapelle Saint-Théodore, attenante au Chrysotriklinos, se trouvent la verge de Moïse que tient l'empereur pour aller à Sainte-Sophie, et accessoirement les verges, colliers, épées et lances d'officiers et de dignitaires. À Saint-Étienne de Daphné est gardée la croix de Constantin le Grand, insigne impérial s'il en est, et à la Théotokos du Phare la nouvelle croix confectionnée, sans doute sur le même modèle, par Constantin VII. À l'église du Seigneur, près du quartier des Excubites, sont déposés les bannières et étendards ; c'est le plus souvent là que le préposité pose la couronne sur la tête de l'empereur lorsqu'il va en procession dans une église hors du Palais, ou la lui retire à son retour. Dans ces églises-vestiaires du Palais, non seulement les insignes impériaux se sacralisent, mais ils se confondent avec les reliques réputées authentiques dont ils reproduisent la forme, verge de Moïse ou croix de Constantin. Le symbolisme vestimentaire fait du cérémonial non pas seulement un rituel mais une représentation, une sorte de « mystère » médiéval. L'inventaire des insignes du Palais est précédé, dans le chapitre II, 40, d'un petit texte qui explique le double sens des vêtements et insignes que l'empereur porte et donne à porter à douze magistres ou patrices choisis par lui le jour de Pâques : historiquement, ils viennent des consuls romains et des triomphateurs ; symboliquement, ils désignent le Christ ressuscité (dans le rôle duquel se trouve le souverain) et ses disciples (« joués » par les douze hauts dignitaires). Avec le *lôros*

qui entoure son corps comme des bandelettes mortuaires, et qui est doré comme le soleil, « l'empereur s'assimile, toutes proportions gardées, à Dieu (entendons au Christ) », écrit sans sourciller le rédacteur, qui, pour ce passage, me paraît être Constantin VII lui-même. Rien là de prétentieux : le cérémonial, comme la liturgie, est une simulation.

2) La religion de l'empereur n'est pas celle de n'importe quel chrétien. En son Palais, où la salle d'audience (la basilique de la Magnaure) et la salle du trône (le Chrysotriklinos octogonal) reproduisent la forme architecturale d'églises, le *basileus* est un quasi-prêtre. À la fin du XII^e siècle, le canoniste Théodore Balsamon compte parmi les privilèges qui fondent le caractère quasi sacerdotal de la *basiléia* le fait que le souverain de Constantinople peut prononcer des homélies ou faire la « didascalie » où bon lui semble et qu'il « promeut » le patriarche sans toutefois l'ordonner. Sur ces deux sujets, le *Livre des cérémonies* fournit une documentation inappréciable. Le chapitre II, 10, en partie repris dans le chapitre I, 27, décrit la cérémonie du lundi de la première semaine de Carême, au cours de laquelle l'empereur prononce une allocution devant « le peuple » (en fait les dignitaires) pour l'engager à « passer dans la sainteté et la crainte de Dieu la très vénérable et sainte Quarantaine », puis lui donne une triple bénédiction avant de retrouver le patriarche à Sainte-Sophie et d'assister à l'office de tierce-sexe. Même si le texte parle d'« allocution » et non de « catéchèse », il est évident que l'empereur accomplit là un office normalement réservé à un clerc. Du reste, les souverains qui furent le plus attachés à ce privilège furent aussi ceux qui eurent le plus nettement conscience de leurs droits d'intervention dans les affaires de l'Église : Léon VI, dont on nous dit qu'il continua à prêcher jusqu'à la veille de sa mort, et Manuel I^{er} Comnène, qui multiplia les « discours catéchétiques » et intervint publiquement sur les problèmes d'exégèse et de dogmes. En ce qui concerne la promotion du patriarche, qui prit toute son importance après la crise iconoclaste, les chapitres II, 38 et II, 14, sont les seuls textes qui nous décrivent une procédure, le premier en rendant compte de la nomination de Théophylacte, fils de Romain Lécapène, en 933 ou 934, le second en tirant de ce compte rendu un modèle général. Sont en principe distingués le vote d'un synode purement ecclésiastique qui soumet à l'empereur trois noms, le choix par l'empereur de l'un des trois candidats sélectionnés ou éventuellement d'une autre personnalité, la proclamation par le seul empereur, enfin l'intronisation, le dimanche suivant à Sainte-Sophie, par les évêques ordinants. La *problèsis* impériale n'est pas un simple choix, puisque le souverain y procède au nom de Dieu ou, comme l'écrit Balsamon, par l'action de la Trinité et en vertu de l'onction qu'il a lui-même reçue. Les traités postérieurs à 1204 (le *Traité des offices* du Pseudo-Kodinos, le *Traité sur les ordres sacrés* de Syméon de Thessalonique) ont cherché et réussi à réduire le rôle de l'empereur, à limiter sa liberté de choix et à supprimer le caractère quasi liturgique de la *problèsis*. Dans le même sens, les historiens de l'Église ont souvent considéré la promotion du patriarche de Constantinople comme un exemple type du « césaropapisme oriental ». Le problème apparaît

sous un jour différent si l'on considère que, dans l'écclésiologie byzantine, la seule structure hiérarchique indépendante est l'assemblée des métropolitains, et que le patriarche est nécessairement dans une situation ambiguë, chef de l'Église, sans doute, mais surtout nécessaire parèdre ecclésiastique d'un empereur prêtre « dans l'ordre de Melchisédech » et non « dans celui d'Aaron ».

3) C'est un autre aspect de la majesté impériale que nous présente le long chapitre relatif aux ambassades, unique dans la littérature byzantine. Il comprend, après la description d'un cérémonial type, le compte rendu de l'audience et des festivités qui marquèrent la venue des envoyés de l'émir de Tarse (31 mai 946), de l'émir d'Amida lui-même (30 août de la même année), d'une délégation des Arabes d'Espagne (généralement datée du 24 octobre 948, mais qui pourrait être également de 946) et de la princesse Elga de Russie (9 septembre 957 selon la datation traditionnelle, 946 selon l'hypothèse de G. Litavrin). Quelle que soit la chronologie exacte, il apparaît que l'empereur Constantin VII, devenu premier empereur après avoir été longtemps mis en tutelle, a relancé l'activité diplomatique et a voulu lui-même, dans un temps très court, lui donner des règles protocolaires. Ce document était à mettre en rapport avec la description, tirée de Pierre le Patrice, de l'arrivée d'une ambassade perse à Constantinople au VI^e siècle (*Livre des cérémonies*, I, 89), avec l'*Antapodosis* contemporaine de Liutprand, ambassadeur de Béranger dans la capitale orientale en 949-950, et avec quelques récits d'ambassades byzantines du X^e siècle à trouver dans les sources arabes. Dans la double tradition romaine et orientale, la « royauté » apparaît au milieu de tous les artifices dont la technologie alexandrine s'était fait une spécialité : orgue hydraulique, automates, artifices divers qui, à Constantinople comme à Bagdad, cherchent à émerveiller et éblouir l'étranger, à le désorienter en lui présentant de hauts personnages qu'il prend pour l'empereur ou le calife, à lui faire mesurer par l'attente, par la multiplication des étapes, par l'inaccessibilité d'un trône qui s'élève tandis qu'il est en proskynèse, la distance infinie qui le sépare d'un souverain muet et hiératique. Ce pouvoir-là n'est plus religieux, c'est un monde d'illusions.

G. D.

PUBLICATIONS

— « Lawful Society and Legitimate Power », dans *Law and Society in Byzantium, Ninth-Twelfth Centuries*, Angeliki E. Laiou et D. Simon éd., Washington 1994, p. 27-51.

— « Dynasties byzantines », *Annuaire de l'Académie d'Athènes, Discours de réception de Gilbert Dagron comme membre correspondant, le 18 mai 1993*, Athènes 1993, p. 250-264.

— « L'image de culte et le portrait », dans *Byzance et les images, Cycle de conférences organisées au Musée du Louvre du 5 au 7 décembre 1992 par le Service culturel sous la direction de André Guillou et Jannic Durand*, Paris 1994, p. 121-150.

— « Poissons, pêcheurs et poissonniers de Constantinople », dans *Constantinople and its Hinterland*, C. Mango et G. Dagron éd., Oxford 1995, p. 57-73.

MISSIONS ET CONFÉRENCES

— 11 janvier 1995 : conférence au Musée National des Monuments français sur « Le christianisme oriental et la légitimité des images ».

— 20 février 1995 : conférence à l'Institut des Hautes Études de Belgique sur « La vie associative à Byzance : couleurs, corporations, confréries ».

— 21 février 1995 : conférence à l'Université Libre de Bruxelles sur « Les métiers de manieurs d'argent ».

— 16 mars 1995 : conférence donnée à l'invitation de l'Association Guillaume Budé sur « Les rapports entre l'Église et l'État vus de Byzance ».

— 23-25 juin 1995 : participation à un colloque organisé à Clermont-Ferrand par la Région Auvergne sur « Le concile de Clermont et l'appel à la Croisade ».

CENTRE D'HISTOIRE ET CIVILISATION DE BYZANCE

Faits marquants de la vie du Centre :

— M. Oleg Grabar, professeur à l'Institute for Advanced Study (Princeton), a donné au Collège de France, sur proposition de MM. Marc Fumaroli et Gilbert Dagron, une série de quatre leçons (du 3 au 24 février 1995) ayant pour titre général : « Aux confins de l'histoire de l'art islamique ». I. Confins temporels : Islam et Basse Antiquité (la Coupole du Rocher, formes et significations). II : Confins théoriques : l'Ornement (Ornement et Art, Ornement et Culture).

— M. Alan Cameron, professeur à l'Université Columbia, a donné une conférence (le 15 mars 1995) sur « Pagan Literature and Pagan Reaction ».

— M. Anthony Cutler, professeur à la Pennsylvania State University, a donné une conférence (le 6 avril 1995) sur « Les échanges de dons entre Byzance et l'Islam, IX^e-XI^e siècles ».

Chercheurs étrangers ayant effectué un séjour d'étude dans notre Centre :

— M^{lle} Maria Gérolymatou, étudiante grecque qui a travaillé dans notre Centre pendant plusieurs années, a soutenu, au mois de décembre 1994, sa thèse de doctorat sur « Le commerce byzantin du VIII^e au XI^e siècle » (directeur N. Oikonomidès).

— M. Alexandre Aibabin, professeur à l'Université de Simféropol (Crimée) et Directeur de l'Institut d'Études orientales de l'Académie des Sciences d'Ukraine, est venu travailler dans notre Centre pendant huit mois (du 1^{er} au 30 juin 1994 et du 1^{er} octobre 1994 au 30 avril 1995) dans le cadre des contrats triennaux d'invitation prévus par la Direction Générale des Enseignements Supérieurs. Son programme de recherche, mené conjointement avec M. Jean-Pierre Sodini (Université de Paris I), M. Michel Kazanski (C.N.R.S.) et M. Constantin Zuckerman (Collège de France), porte sur « La géographie historique et le peuplement de la Crimée du IV^e au IX^e siècle ».

— M. Zaza Aleksidzé, professeur à l'Université d'État de Tbilissi et directeur de l'Institut des Manuscrits Anciens de l'Académie des Sciences de Géorgie, a bénéficié pendant trois mois (du 10 janvier au 9 avril 1995) d'un contrat de Chercheur Associé du C.N.R.S. pour la préparation, en collaboration avec M. Jean-Pierre Mahé, Directeur d'études à l'E.P.H.E. (IV^e Section), d'une édition-traduction de nouveaux manuscrits géorgiens trouvés au Sinaï.